

**Zeitschrift:** Rapport de la Direction et du Conseil d'Administration du Chemin de Fer du Gothard

**Herausgeber:** Gotthardbahn-Gesellschaft Luzern

**Band:** 28 (1899)

**Rubrik:** Finances

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

5. Service des ateliers.

*Ateliers centraux.*

	1899	1898
Report	2741	2732
Chef des ateliers et son personnel de bureau . . .	10	10
Contre-maîtres (3) et aides-contre-maîtres (5) . . .	8	8
Chefs-ouvriers . . . . .	13	13
Serruriers, tourneurs, forgerons, peintres, selliers, fondeurs, faiseurs d'outils, veilleurs de nuit, menuisiers . . .	317	296
Maneuvres . . . . .	144	138
Apprentis . . . . .	37	40

*Ateliers des dépôts de locomotives.*

Aide du chef de dépôt pour le service des ateliers .	1	1
Chefs-ouvriers . . . . .	3	3
Serruriers, tourneurs, forgerons, ferblantiers, menuisiers et surveillants de machines fixes . . . . .	51	53
Maneuvres . . . . .	17	16
Apprentis . . . . .	10	8
	<u>611</u>	<u>586</u>

6. Usine à gaz.

Contre-maître . . . . .	1	1
Aide-contre-maître . . . . .	1	1
Ouvriers . . . . .	4	4
	<u>6</u>	<u>6</u>
Total	3358	3324

Récapitulation.

	1899	1898
Agents de l'exploitation . . . . .	1765, soit par kilom.-ligne 6,39	1731, soit par kilom.-ligne 6,27
Journaliers . . . . .	1593, " " " 5,77	1593, " " " 5,77
Total	3358, soit par kilom.-ligne 12,16	3324, soit par kilom.-ligne 12,04

III. Finances.

Dans notre mémoire présenté à l'Assemblée générale des actionnaires du 30 juin 1899 (voir l'annexe I), nous vous faisions savoir que durant les premiers mois de l'année, nous avions vendu à un cours moyen un peu supérieur à 99 %, fr. 700,000 du reliquat de 7 millions de l'emprunt 3½ %. Ce document vous indiquait simultanément les ressources dont nous avions besoin et attirait votre attention sur le fait qu'en présence des changements survenus dans les conditions du marché monétaire, l'émission de nouvelles obligations dudit emprunt entraînerait de trop fortes pertes de cours, circonstance qui nous amenait à demander l'autorisation de créer un emprunt 4 %. Par résolution du 30 juin dernier, vous nous avez alors autorisés à contracter, aux fins de réunir les ressources destinées à d'autres travaux neufs ainsi qu'à l'augmentation du matériel roulant, un emprunt 4 % de 10 millions de francs, remboursable en principal et en intérêt au plus tard le 30 septembre 1973,

par voie d'annuités dont la première devra être payée le 30 septembre 1909, à moins que tout ou partie de l'emprunt n'ait été antérieurement remboursé. Grâce à la vente d'un certain nombre de valeurs à faible intérêt, comme aussi aux sommes mises en réserve pour le fonds de renouvellement en vertu d'ordonnances du Conseil fédéral, nous disposons de capitaux considérables, de sorte que nous n'avons pas eu l'occasion, au cours de l'exercice écoulé, d'avoir recours au marché financier pour le placement du nouvel emprunt. En revanche nous avons versé, à titre de complément, un demi-million de francs tant au fonds de réserve qu'à la caisse de secours pour fonctionnaires et employés.

**Bilan annuel.** Le *capital-subventions* de . . . . . fr. 119,000,000. —  
et le *capital-actions* de . . . . . fr. 50,000,000. —

ne nous suggèrent aucune remarque spéciale.

Le *capital-obligations*, qui était à fin 1898 . . . . . fr. 116,700,000. —  
s'est accru en 1899 par le fait de l'émission susmentionnée d'obligations  
 $3\frac{1}{2}\%$  pour . . . . . fr. 700,000. —  
et d'obligations 4% pour . . . . . „ 1,000,000. — „ 1,700,000. —  
et atteint le chiffre de . . . . . fr. 118,400,000. —  
dont à déduire le montant des obligations sorties au tirage et remboursées „ 350,000. —

Il reste ainsi en circulation . . . . . fr. 118,050,000. —  
La totalité des capitaux versés, subventions, actions et obligations, auxquels vient s'ajouter le fonds de construction . . . . . comportait donc au 31 décembre 1899 . . . . . fr. 287,050,000. —  
formé jadis par les intérêts de capitaux disponibles. „ 1,114,902. 25

D'autre part il a été dépensé:  
pour chemin de fer et installations fixes . . . . . Total fr. 288,164,902. 25  
„ matériel roulant . . . . . fr. 231,848,626. 97  
„ mobilier et ustensiles . . . . . „ 20,191,935. 21 „ 2,653,325. —  
total pour le compte de construction fr. 254,693,887. 18

pour les travaux ci-après, inachevés à la clôture de de l'exercice:

gare de Lucerne . . . . . fr. 2,812,800. —  
embranchements Lucerne-Immensee et Zoug-Goldau . . . . . „ 18,560,424. 47  
correction du Tessin . . . . . „ 551,467. 27  
constructions diverses . . . . . „ 326,530. 12 „ 22,251,221. 86  
pour pertes de cours sur actions . . . . . fr. 2,970,150. —  
„ pertes de cours et faux-frais sur obligations, pertes sur constructions et installations disparues, fin 1898 . . . . . „ 14,530,352. 08  
fr. 17,500,502. 08 A reporter fr. 17,500,502. 08 fr. 276,945,109. 04 fr. 288,164,902. 25

Report fr. 17,500,502. 08	fr. 276,945,109. 04	fr. 288,164,902. 25
moins : le remboursement pour 1899		
prévu au plan d'amortissement de		
l'emprunt 3 1/2 % fr. 350,000. —		
l'amortissement des		
faux-frais de la con-		
version de l'em-		
prunt 4 % en 3 1/2 %		
en 1895, annuité de		
1899 . . . . . , 600,000. —		
produit de la vente		
de la charpente mé-		
tallique de l'ancien		
pont de Melide . . . . . , 4,479. 90 , 954,479. 90 , 16,546,022. 18		
	" 293,491,131. 22	

Le compte de capital boucle ainsi au 31 décembre 1900 par un solde passif de . . . . . fr. 5,326,228. 97

La situation des *titres et valeurs* comportait au 31 décembre 1899 fr. 1,895,890. —; pour les détails voir page 68.

En 1899, le *compte des immeubles* s'est accru de fr. 5,294. 25 par suite de divers travaux d'amélioration, installations complémentaires et notamment par la création d'un emplacement de jeux et de gymnastique près du bâtiment scolaire d'Erstfeld.

D'autre part, on a amorti sur ce compte une somme de fr. 200,000. — à la charge du compte de profits et pertes de 1899.

Le compte des immeubles accusait fin 1899 . . . . . fr. 484,904. 71

Le *compte des approvisionnements* embrassait au 31 décembre :

	1899	1898
a) compte des matériaux . . . . .	fr. 2,344,759. 18	fr. 2,639,061. 41
b) compte des pièces de réserve pour locomotives, voitures et wagons . . . . .	" 806,701. 60	" 787,814. 43
	fr. 3,151,460. 78	fr. 3,426,875. 84

Le *compte des débiteurs divers* contient les positions suivantes :

1º Crédances sur Administrations étrangères :

crédances sur certains services de transport . . . . .	fr. 78,026. 95
crédance sur l'Association suisse du matériel (en notre qualité d'Administration en charge pour 1899) . . . . .	" 35,923. 92
crédances sur certaines Administrations suisses pour frais d'impression et de publicité concernant les abonnements généraux . . . . .	" 16,126. —
crédance sur le Syndicat des travaux de défense au Sasso rosso près Airolo, pour ouvrages exécutés . . . . .	" 63,018. 75
crédance sur la Municipalité de Bellinzona pour abandon de plans, servitudes et terrains en vue de l'utilisation de la force hydraulique de la Morobbia . . . . .	" 26,480. 49
A reporter	fr. 219,576. 11

2<sup>o</sup> Crédances sur divers comptes de notre Administration :

avances aux stations et à certaines divisions . . . . .	fr. 33,195. —
arriérés des bureaux des marchandises . . . . .	" 337,664. 98
solde des comptes „ateliers“ et „usine à gaz“ . . . . .	" 6,671. 54
solde du compte „approvisionnement d'objets de consommation“ . . . . .	" 36,775. 22
compte pour „divers“ . . . . .	" 16,403. 25      " 430,709. 99
	fr. 650,286. 10

Relativement à la rubrique du *Passif „Dettes courantes“*, il faut remarquer que la position „*Titres et coupons échus*“ se montant au chiffre de fr. 80,275. 75 se décompose comme suit:

fr. 50,658. 75 coupons d'actions et d'obligations échus, mais encore impayés,
" 4,117. — bons de jouissance des actions pour la perception de la part aux économies réalisées sur le percement du tunnel du St-Gothard,
" 6,000. — obligations 4 % dénoncées, emprunt de 1884,
" 19,500. — obligations 3 1/2 % sorties au tirage.
fr. 80,275. 75

Nous mentionnerons encore les „*Créanciers divers*“ pour la somme de fr. 738,729. 64 se subdivisant comme ci-après :

fr. 338,817. 35 créances des services de transport et des entrepositeurs à Brunnen,
" 79,972. 04 créance des caisses de prévoyance,
" 3,518. 15 créance du fonds pour actes éminents,
" 316,134. 05 part de la Compagnie au versement opéré par la Municipalité de Lucerne pour les terrains à bâtir devenus disponibles près de la gare.
" 288. 05 dettes en banque.
fr. 738,729. 64

En ce qui touche les *versements au fonds de renouvellement*, nous avons reproduit à la page 9 l'arrêté du Conseil fédéral du 2 mars 1900; il ressort de cet arrêté que l'Autorité supérieure ne prend au regard de l'exercice 1899 aucune mesure spéciale, mais autorise provisoirement les Compagnies à effectuer les versements et les prélèvements sur la base de leurs règlements.

Nous ferons usage de cette autorisation, mais avec une modification essentielle. Notre règlement, contenu dans les art. 17 et 18 des statuts sociaux, prévoit pour le fonds de renouvellement un maximum de 5 millions de francs. Lors de l'élaboration des statuts en 1893, notre opinion était déjà, cela va de soi, que ce maximum ne pouvait être fixé d'une manière immuable, mais qu'il devrait être revisé au fur et à mesure de l'extension du réseau et des installations.

Depuis cette époque, c'est-à-dire dans l'intervalle du 31 décembre 1892 au 31 décembre 1899, la valeur des installations a subi, par suite de la construction de nouvelles voies et de l'augmentation du matériel roulant, un notable accroissement, savoir :

la superstructure de fr. 12,349,209. 75 à fr. 17,629,052. 70\*  
le matériel roulant de fr. 12,500,893. 85 à fr. 20,191,935. 21

En outre, la nouvelle loi sur la comptabilité exige, en dérogation à la pratique admise dans d'autres pays et jusqu'alors en Suisse également, que le mobilier et les ustensiles soient aussi compris dans le fonds de renouvellement; or, le maximum statutaire ne tient naturellement pas compte de ces deux nouveaux éléments.

\* Y compris fr. 1,774,765. 93 pour les embranchements du nord.

Enfin, les Administrations des réseaux suisses principaux ont, dans leur recours concernant le fonds de renouvellement, renoncé à fixer aucun maximum, vu qu'elles attendent d'une sentence judiciaire que celle-ci déterminera les versements à un juste chiffre et admettra aussi la possibilité de reviser en tout temps les versements qui auraient été calculés à un taux trop élevé.

Nous n'avons donc pas de motifs de proposer aujourd'hui la fixation d'un nouveau maximum et croyons agir dans le sens de l'arrêté du Conseil fédéral, du 2 mars 1900, en effectuant simplement les versements statutaires sans restriction. Ces versements atteignent, au vrai, des montants supérieurs à ceux que nos propositions du recours qualifient de nécessaires, mais il ne saurait en résulter aucun préjudice quelconque, car nous n'entendons point par là reconnaître le bien-fondé des prétentions de la partie adverse et parce que soit les versements définitifs, soit l'actif du fonds seront fixés par le jugement ultérieur. Aussi bien, nous nous trouvons dans une période de transition.

Le versement ordinaire comporte :

a. fr. 1000 par kilomètre pour une longueur de construction de 272,542 km . . . . .	fr. 272,542. —
b. 4 % des recettes brutes sur les transports par chemin de fer, c'est-à-dire de fr. 19,361,911. 77 . . . . .	" 774,476. 47
	<hr/>
	fr. 1,047,018. 47

Avec ce total cependant, l'actif du fonds de renouvellement ne contient encore aucun équivalent pour le mobilier et les ustensiles; sans préjudice de la fixation exacte et ultérieure du versement de ce chef, nous estimons qu'il y a lieu d'allouer au fonds le 15 % environ de la valeur du mobilier et des ustensiles portée au bilan, fr. 2,653,325. —, c'est-à-dire fr. 400,000. — en chiffre rond.

Le compte s'établit donc de la manière suivante :

Situation au 1 <sup>er</sup> janvier 1899 . . . . .	fr. 5,000,000. —
Versement ordinaire . . . . .	" 1,047,018. 47
Versement extraordinaire . . . . .	" 400,000. —
	<hr/>
	fr. 6,447,018. 47

D'autre part, il a été prélevé sur le fonds en vertu des statuts :

1. Pour le renouvellement de la superstructure . . . . .	fr. 319,551. 83
moins: remboursement par l'usine de la valeur de rails d'acier détériorés . . . . .	fr. 3,376. 20
valeur du matériel neuf superflu, restitué à l'Economat . . . . .	" 6,437. 80
valeur du matériel superflu, rem- ployé aux travaux neufs . . . . .	" 28. — " 9,842. —
	<hr/>
2. Pour le renouvellement du matériel d'exploitation . . . . .	fr. 309,709. 83
" 96,138. 76	<hr/>
	fr. 405,848. 59
moins: le produit de la vente de vieux matériel de la superstructure . . . . .	fr. 75,520. 25
du matériel d'exploitation . . . . .	" 40,260. 70 " 115,780. 95
	<hr/>
	" 290,067. 64
La situation du fonds de renouvellement est donc au 31 décembre 1899 de	fr. 6,156,950. 83

*Le fonds de réserve pour accidents d'une gravité exceptionnelle ni le fonds de construction n'ont varié durant l'exercice 1899.*

Le <b>compte de capital</b> a subi les modifications ci-après :	
par l'émission d'une fraction de la 24 <sup>e</sup> série d'obligations de l'emprunt 3 1/2 %, de	
125 millions, du 1 <sup>er</sup> avril 1895 . . . . .	fr. 700,000. —
par l'émission de la 1 <sup>re</sup> série de l'emprunt 4 % de 10 millions	
de francs, du 1 <sup>er</sup> octobre 1899 . . . . .	„ 1,000,000. — fr. 1,700,000. —
par prélèvements sur le produit de l'exploitation . . . . .	„ 1,304,671. 34
par produits de ventes et reports . . . . .	„ 47,050. 24
	fr. 3,051,721. 58
Plus : le coût des travaux neufs inachevés à fin 1898, dont le compte de construction ne peut encore être débité . . . . .	„ 21,878,109. 47
Total des recettes	fr. 24,929,831. 05

De cette somme il a été dépensé :	
remboursement de capital suivant le plan d'amortissement de l'emprunt 3 1/2 %	
de 125 millions, V <sup>e</sup> quote pour 1899 . . . . .	fr. 350,000. —
au débit du compte de construction, coût des travaux neufs	
achevés en 1899 . . . . .	„ 1,555,959. 64
pertes de cours et de capital . . . . .	„ 236,630. 60
dépréciation de matériel et d'installations . . . . .	„ 113,560. 84 „ 2,256,151. 08
	fr. 22,673,679. 97

Après déduction de la dépense pour travaux neufs inachevés à la clôture de l'exercice 1899, c'est-à-dire dont le coût n'était pas définitivement arrêté et ne peut encore par conséquent être inscrit au compte de construction fr. 22,251,221. 86 ainsi que du solde passif du compte de capital de l'exercice

précédent . . . . .	„ 5,748,687. 08
	„ 27,999,908. 94

il reste au 31 décembre 1899 un solde passif de fr. 5,326,228. 97

Quant aux *produits de ventes et reports*, nous donnons ci-dessous la spécification de la somme de fr. 47,050. 24 :

1. Produit de la vente d'instruments d'arpentage . . . . .	fr. 690. —
2. " " " de wagonnets pour voie normale . . . . .	„ 600. —
3. " " " d'un réservoir à huile de gaz . . . . .	„ 400. —
4. " " " de disques de signaux pour locomotives . . . . .	„ 330. —
5. " " " d'objets divers . . . . .	„ 14. —
6. Produit de la revente de terrains et restitution d'indemnités d'expropriation en suite d'un nouveau mesurage . . . . .	„ 8,366. 15
7. Remboursement de frais judiciaires (Tribunal fédéral) . . . . .	„ 55. 15
8. 3 <sup>e</sup> quote du subside fédéral, du 15 mai 1896, aux frais d'endiguement du Gruonbach près Fluelen . . . . .	„ 10,000. —
9. Valeur de matériel usagé provenant d'appareils centraux démolis, extournée du compte de construction à celui des matériaux . . . . .	„ 418. 50
A reporter	fr. 20,873. 80

	Report	fr.	20,873. 80
10. Valeur du pont-bascule d'Arth/Goldau, remployé à Gurtnellen . . . . .	"	2,850. —	
11. Valeur d'un candélabre de Lugano, remployé à Arth/Goldau . . . . .	"	90. —	
12. Valeur d'un corps de pompe avec bassin, de Chiasso, remployé à Mendrisio . . . . .	"	200. —	
13. Valeur d'une clôture en piquets, à Immensee, remplacée par une autre en dalles de pierre . . . . .	fr. 121. —		
14. Coût des fondations du pont-bascule d'Arth/Goldau remployé à Gurtnellen . . . . .	"	255. 75	
15. Coût des fondations du pont-bascule de Wassen, disparues par suite du transfert de cet appareil . . . . .	"	582. 42	
16. Coût des fondations de la grue de Wassen, disparues par suite du transfert de cet appareil . . . . .	"	37. 33	
17. Valeur d'inventaire de la balance décimale démolie à Giornico . . . . .	"	60. —	
18. Valeur des parties d'anciennes charpentes métalliques retirées lors des renforcements de ponts exécutés en 1899 . . . . .	"	6,751. 63	
19. Valeur de la maçonnerie de tunnel démolie pour la ventilation, à Goeschenen . . . . .	"	5,835. —	
20. Valeur des 2 appareils de chauffage retirés de chacune des 24 voitures C <sup>2</sup> n°s 938 à 961, ainsi que de 7 sièges par voiture enlevés pour l'aménagement de cabinets . . . . .	"	2,889. 66	
21. Valeur de l'annexe à la vieille halle aux marchandises, démolie pour cause d'agrandissement de ladite halle fr. 7,115. 90 . . . moins: valeur des matériaux encore utilisables "	fr. 788. 55		
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	" 6,327. 35	" 22,860. 14	
22. Coût du dressement ordinaire des deux voies de la station d'évitement de Buhl pendant les 6 premiers mois après l'ouverture à l'exploitation . . . . .	"	170. 30	
23. Valeur d'objets d'inventaire cédés aux gares d'Immensee et de Chiasso . . . . .	"	6. —	
Total . . . . .	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	fr. 47,050. 24	fr. 22,860. 14	

La rubrique de dépense „Pertes de cours et de capital“, au chiffre de fr. 236,630. 60, se décompose comme suit:

1. Pertes sur les fr. 700,000 de l'emprunt 3 1/2 % du 1 <sup>er</sup> avril 1895, émission de 1899 . . . . .	fr. 6,000. —
2. Frais de confection des titres de l'emprunt 4 % du 1 <sup>er</sup> octobre 1899 . . . . .	" 3,730. 20
3. Amortissement de 1899 sur le compte des „immeubles“ . . . . .	" 200,000. —
4. Amortissement du droit de concession payé au Gouvernement tessinois pour l'utilisation des forces hydrauliques de la Morobbia . . . . .	" 26,900. 40
	<hr/>
	fr. 236,630.60

La rubrique „Dépréciation de matériel et d'installations“ se subdivise comme ci-après: positions 13 à 21 des „produits de ventes et reports“ . . . . .	fr. 22,860. 14
amortissement sur le compte de construction de 1899, par suite d'une ordonnance du Conseil fédéral . . . . .	" 863. 80
A reporter	fr. 23,723. 94

		Report fr. 23,723. 94
montant extourné du compte de construction des embranchements du nord en faveur du compte des constructions inachevées . . . . .		<u>” 92,594. 55</u>
	fr. 116,318. 49	
moins : la valeur du vieux fer restitué à l'Economat et provenant du renforcement des ponts . . . . .	fr. 2,257. 65	
valeur de la couverture de l'ancien appareil central d'Altdorf (démoli), remployée à recouvrir les câbles du nouvel appareil central d'Arth/Goldau . . . . .	<u>” 500. — ” 2,757. 65</u>	
	fr. 113,560. 84	

**Compte de profits et pertes.** Le tableau ci-dessous contient les chiffres respectifs des rubriques de recettes et de dépenses pour les exercices 1899 et 1898:

Recettes.	1899	1898
1. Solde actif au 1 <sup>er</sup> janvier . . . . .	fr. 2,049,525. 87	fr. 1,021,248. 56
2. Excédent des recettes d'exploitation . . . . .	” 9,744,721. 89	” 8,447,455. 44
3. Produit de capitaux disponibles . . . . .	” 98,937. 19	” 152,779. 49
4. Intérêt de capitaux employés à la construction de nouvelles lignes . . . . .	—	—
5. Produit d'entreprises accessoires . . . . .	—	—
6. Sommes prélevées sur les fonds spéciaux . . . . .	” 290,067. 64	” 224,434. 72
7. Recettes diverses . . . . .	<u>” 6,595. 45</u>	—
	fr. 12,189,848. 04	<u>fr. 9,845,918. 21</u>

Dépenses.	1899	1898
1. Solde passif . . . . .	—	—
2. Excédent des dépenses d'exploitation . . . . .	—	—
3. Intérêts en compte-courant et provisions . . . . .	fr. 16,020. 43	fr. 15,785. 50
4. Service des emprunts consolidés . . . . .	” 4,114,712. 50	” 4,054,138. 75
5. Perte sur l'exploitation d'entreprises accessoires . . . . .	—	—
6. Amortissements . . . . .	” 1,304,671. 34	” 502,033. 37
7. Versements dans les fonds spéciaux . . . . .	” 1,447,018. 47	” 224,434. 72
8. Pour buts divers . . . . .	—	—
9. A la disposition des actionnaires . . . . .	<u>” 5,307,425. 30</u>	<u>” 5,049,525. 87</u>
	fr. 12,189,848. 04	<u>fr. 9,845,918. 21</u>

Avant de passer à l'examen de ces différentes rubriques, nous avons à présenter quelques considérations générales :

Le résultat de l'exercice écoulé doit être qualifié d'extraordinairement favorable. Les recettes du compte d'exploitation accusent une plus-value tout à fait exceptionnelle sans que l'augmentation correspondante et inévitable des dépenses se soit produite *immédiatement*. Le surcroît notable des recettes d'exploitation ne doit donc pas être regardé comme normal. En revanche

le service des emprunts consolidés a exigé une somme qui n'excède que de fort peu celle de 1898, parce que nous disposions pour nos installations et acquisitions, non seulement du capital du fonds de renouvellement, qui ne rapporte pas d'intérêt, mais encore des montants que nous avons mis en réserve aux termes des ordonnances du Conseil fédéral.

Ces conditions particulières nous obligent à être très circonspects en ce qui concerne la fixation du dividende, si nous voulons éviter à l'avenir de trop fortes fluctuations, mais cette prudence nous est dictée encore par une raison bien plus importante: depuis le commencement de l'année 1898, nous avons la certitude absolue que notre Compagnie entrera en liquidation au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 1909; or notre bilan de 1898 renferme encore une rubrique de plus de 17 millions pour dépenses à amortir; nous ne pouvons, il est vrai, songer à amortir intégralement cette somme d'ici au terme fatal, mais les principes à la base d'une gestion sage et correcte exigent qu'on tienne juste compte de cette circonstance dans un exercice exceptionnellement favorable; tant que nous étions assurés d'une longue existence, il nous était permis de prévoir de longs termes pour l'extinction des non-valeurs; aujourd'hui nous devons, dans la mesure du possible, faire la part du nouvel état de choses.

Les chiffres de la table ci-dessus nous suggèrent les quelques observations suivantes:

### Recettes.

*ad 1. Solde actif.* Cette rubrique comprend la somme de fr. 1,894,983. 91 (voir rapport de 1898, page 53) qu'à la demande du Conseil fédéral et en vertu de l'art. 17 de la loi sur la comptabilité, nous avons dû mettre en réserve pour les exercices 1896, 1897 et 1898; ce montant défafqué, le solde actif se réduit à fr. 154,541. 96.

*ad 3. Produit de capitaux disponibles.* Ce produit serait presque double, si nous ne devions pas en défafquer fr. 98,876. 65 pour pertes de cours par suite de vente et de nouvelle évaluation de titres.

*ad 7. Recettes diverses.* Cette position comprend:

Fr. 2,115. 55, représentant certaines sommes (remboursements de taxes de transport, salaires, etc.) qui n'ont pu être délivrées à leurs destinataires et sont revenues, de 1883 à 1894 inclusivement, à la Caisse principale; jusqu'ici elles étaient comptabilisées sous la rubrique „Créanciers divers“.

Fr. 4,479. 90, produit de la vente des parties métalliques de l'ancien pont de Melide; le compte des dépenses à amortir ayant été jadis grevé de ce montant, ce dernier doit figurer de nouveau au chiffre 6 des dépenses.

### Dépenses.

*ad. 6. Sommes affectées à des amortissements.*

*a. Amortissement de capitaux.* Le chiffre de fr. 350,000 est celui prévu au plan d'amortissement.

*b. Dépenses à amortir.*

1<sup>o</sup> Dans notre rapport de gestion pour 1895, qui renfermait un exposé relatif à la conversion en 3 1/2 % de notre ancien emprunt de 4 % de fr. 100,000,000, nous disions (pages 64 et 65) que les faux-frais causés par cette opération s'élevaient à fr. 1,232,879. 45 et nous proposions d'amortir ces pertes de cours à part et dans l'intervalle de 1895 à 1901 inclusivement; cette manière de voir fut généralement approuvée. Mais cet amortissement spécial a été suspendu de 1896 à 1898 inclusivement par le fait des ordonnances du Conseil fédéral exigeant la mise en réserve de certaines sommes

pour le fonds de renouvellement, de sorte qu'il a fallu se contenter de défalquer le bénéfice de cours réalisé sur la nouvelle émission d'obligations 3 1/2 %. Du total de ces faux-frais, il reste actuellement à amortir fr. 727,800. 50; nous en affectons de nouveau fr. 600,000 à l'amortissement; le reliquat à amortir se réduit ainsi à fr. 127,800. 50; ces fr. 600,000 représentent approximativement l'économie d'intérêt réalisée en 1899 sur la dette d'obligations 3 1/2 % par rapport à celle d'obligations 4 %.

2<sup>o</sup> Il faut faire figurer ici le montant de fr. 4,479. 90, produit de la vente des matériaux du pont de Melide, inscrit au chiffre 7 des recettes.

c. *Diminutions de l'actif.* La somme de fr. 350,191. 44 comprend les positions ci-après :

1<sup>o</sup> fr. 6,000, perte de cours sur l'émission en 1899 d'obligations 3 1/2 % pour fr. 700,000.

2<sup>o</sup> fr. 3,730. 20, frais de confection des titres de l'emprunt 4 % de 10 millions de francs.

3<sup>o</sup> fr. 92,594. 55, amortissement sur le compte de construction des embranchements du nord, y compris les gares d'Arth/Goldau et Immensee. Comme nous l'avons dit page 16, ce compte a été clôturé le 30 juin 1899. La construction de ces lignes a eu pour conséquence des pertes de capital de nature diverse, notamment par la disparition d'anciennes installations aux gares d'Arth/Goldau et d'Immensee; ensuite, un nouvel examen nous a fait reconnaître que certaines dépenses inscrites au compte de construction devaient être mises à la charge du compte d'exploitation. La somme totale à amortir sur le compte de construction qui s'élève à plus de 18 millions et demi, est de fr. 142,594. 55, y compris la quotité correspondante des frais d'administration et de la direction des travaux, ainsi que des intérêts durant la construction; ce chiffre a été arrêté d'accord avec le Département des chemins de fer. Comme le compte de 1898 (voir page 51 du rapport de 1898) renfermait déjà un montant de fr. 50,000, fraction du coût des installations disparues de l'ancienne gare d'Arth/Goldau, montant amorti au crédit de la rubrique „constructions inachevées“ (embranchements du nord), le reliquat à amortir pour 1899 s'élève à fr. 92,594. 55.

4<sup>o</sup> Fr. 20,966. 29, amortissements sur le compte général de construction de l'exercice 1899 (voir pages 47 et 48: posit. fr. 22,860. 14 + fr. 863. 80 — fr. 2,757. 65).

5<sup>o</sup> Fr. 26,900. 40, amortissement sur l'usine électrique de la Morobbia. La perte assez forte de capital que nous avons subie (fr. 26,900. 40), est due au fait que nous avons renoncé à construire nous-mêmes l'usine électrique de la Morobbia (voir page 14 du rapport de 1896), pour en abandonner l'exécution à la Municipalité de Bellinzona, qui nous fourrira plus tard l'énergie nécessaire; pour autant que cette Municipalité ne nous rembourse pas les capitaux jusqu'ici dépensés, nous devons faire un amortissement.

6<sup>o</sup> Fr. 200,000, amortissement sur le compte des immeubles. Le compte des „immeubles disponibles“, qui s'élevait au 31 décembre 1898 à fr. 679,610. 46, comporterait au 31 décembre 1899, sans amortissement, fr. 684,904. 71. Suivant les justifications du produit net que nous avons soumises au Conseil fédéral pour l'exercice 1898, le rendement net de ces immeubles n'est que de fr. 14,773. 03 et leur liquidation sera indubitablement accompagnée d'une perte notable; aux termes de l'art. 656, chiffre 2, du code fédéral des obligations, nous devons faire l'amortissement que comportent les circonstances.

*ad 7. Versements dans les fonds spéciaux.* Nous avons déjà donné à ce sujet les explications nécessaires (voir page 45).

*ad 9. A la disposition des actionnaires.* Dans la partie générale de ce rapport (page 8),

nous avons déjà exposé comme quoi les sommes mises de côté en vertu des ordonnances du Conseil fédéral, savoir:

fr. 475,811. 42	pour 1896,
" 493,607. 21	" 1897,
" 925,565. 28	" 1898,

en tout fr. 1,894,983. 91,

dévaient être tenues en réserve jusqu'à la liquidation du procès relatif au fonds de renouvellement. Au surplus, la résolution prise l'an dernier par l'Assemblée générale des actionnaires (chiffre 3 des propositions de la Direction et du Conseil d'administration) demeure intégralement en vigueur.

Dans ces conditions, la somme disponible sur le solde actif du compte de profits et pertes s'obtient de la manière suivante:

Solde actif du compte de profits et pertes : . . .	fr. 5,307,425. 30
A mettre en réserve . . . . .	" 1,894,983. 91
Somme actuellement disponible	fr. 3,412,441. 39

Nos propositions finales sont conçues en ces termes:

1<sup>o</sup> Les comptes annuels de l'exercice 1899 ainsi que le bilan de la Compagnie du chemin de fer du Saint-Gothard, bouclé au 31 décembre 1899, sont approuvés et il est donné décharge à l'Administration (Conseil d'administration et Direction) de sa gestion pendant l'exercice susmentionné.

2<sup>o</sup> Sur le produit net de l'exercice 1899 se montant à . . . . . fr. 5,307,425. 30 il est distribué aux actionnaires un dividende de 6 % = fr. 30. — par action " 3,000,000. —

Solde à compte nouveau fr. 2,307,425. 30

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

LUCERNE, le 26 Mai 1900.

Au nom de la Direction  
du chemin de fer du Saint-Gothard:

*Sev. Stoffel.*

Au nom du Conseil d'administration  
du chemin de fer du Saint-Gothard:

*Le Président:*

*J. J. Schuster-Burckhardt.*

*Le Secrétaire:*

*D<sup>r</sup> Dietler.*

